



# Inondations des 14, 15, 16 et 21 juillet 2021 - calamité naturelle publique



Ce formulaire doit être complété et soumis électroniquement. Il sera traité par l'administration renseignée ci-contre



## Service public de Wallonie

Intérieur et Action sociale  
Direction de la Prospective et du Développement  
Service Régional des Calamités

Avenue Gouverneur Bovesse, 100  
5100 Jambes

Service public de Wallonie  
Intérieur et Action sociale  
Direction de la Prospective et du Développement  
Service Régional des Calamités  
Tél. : 081 32 32 00  
[calamites.interieur@spw.wallonie.be](mailto:calamites.interieur@spw.wallonie.be)

## Demande d'indemnisation

### Objet

A la suite des terribles inondations qui ont frappé une grande partie de la population de Wallonie ces 14, 15, 16 et 24 juillet 2021, le Gouvernement wallon a décidé de ne laisser personne au bord du chemin et d'aider les personnes sinistrées par ces inondations en leur accordant une aide à la réparation spécifique.

Ces inondations ont été reconnues en tant que calamité naturelle publique par le Gouvernement wallon.

Le présent formulaire permet d'introduire une demande d'indemnisation dans ce cadre.

### Public

Les personnes physiques qui, à la date de la calamité, ont en Région wallonne une résidence habituelle ou une propriété immobilière. Les personnes physiques ou morales qui, à la date de la calamité, ont leur siège social, un lieu d'exploitation, ou une activité agricole ou horticole sur le territoire de la Région wallonne.

### Avantages

Si vous remplissez les conditions imposées, vous pourrez obtenir une aide à la réparation pour les biens repris ci-dessous.

#### Biens indemnisables pour un particulier :

- Bâtiment et son contenu ;
- Habitation légère et son contenu ;
- Véhicule automoteur (camionnette, voiture, moto, mobylette) ;
- Vélo électrique, trottinette électrique, vélo-cargo.

#### Biens indemnisables affectés à une activité professionnelle (personne physique ou morale) :

- Bien immeuble (bâtiment commercial, bâtiment agricole, bureau, ...) ;
- Bien meuble (machine, mobilier professionnel, marchandise, ...) ;
- Biens agricoles et horticoles ;
- Peuplements forestiers.

Certains biens ne sont indemnisables (ex. les biens immeubles ou meubles extérieurs).

L'aide à la réparation est également limitée : on applique des montants maxima, des pourcentages, etc.

Pour plus de détails sur ces points : [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be) ou <https://interieur.wallonie.be/>

### Conditions

La demande d'aide à la réparation doit être introduite par le **propriétaire** (ou l'exploitant ou la personne qui doit contractuellement assumer la charge du risque).

Il faut compléter le **formulaire** et l'adresser au Service régional des calamités.

La demande doit être introduite pour le 18 avril 2022 au plus tard.

Les demandes qui ont été introduites avant cette publication sont recevables. Elles devront être adaptées ou complétées lorsque le Service régional des calamités en fera la demande. **Il ne faut donc pas introduire un nouveau formulaire si vous en avez déjà transmis un.**

Il faut introduire **une seule demande pour l'ensemble des biens** matériels qui ont été endommagés par la calamité.

Les **biens indivis** doivent faire l'objet d'une demande conjointe.


Les **époux et les cohabitants légaux** doivent introduire une seule demande pour l'ensemble de leurs biens.

### Réglementation

**Décret du 23 septembre 2021** instituant un régime particulier d'indemnisation de certains dommages causés par les inondations et pluies abondantes du 14 au 16 juillet 2021 ainsi que le 24 juillet 2021 et reconnues en tant que calamité naturelle publique.

**AGW du 14 octobre 2021** portant exécution du décret du 23 septembre 2021 instituant un régime particulier d'indemnisation de certains dommages causés par les inondations et pluies abondantes du 14 au 16 juillet 2021 ainsi que le 24 juillet 2021 et reconnues en tant que calamité naturelle publique.

## Informations préalables

-  Si votre demande concerne à la fois des biens privés et professionnels, vous ne devez soumettre qu'une seule demande d'aide à la réparation et joindre une seule fois vos documents justificatifs.  
Il n'est pas nécessaire d'introduire plusieurs dossiers.

## Questions préliminaires

Je fais la demande

- pour mon propre compte  
 comme mandataire de la ou des personnes sinistrée(s)  
 en tant qu'agent communal ou agent des Espaces Wallonie pour le compte d'une personne sinistrée

Les biens endommagés pour lesquels vous demandez une aide sont-ils entièrement ou partiellement assurés ?

Oui

Avez-vous demandé l'intervention de votre compagnie d'assurances ?

- Oui  
 Non

**Veillez prendre contact avec votre compagnie d'assurances avant d'introduire votre demande. Une attestation d'intervention ou de non-intervention est nécessaire pour pouvoir compléter le formulaire.**

Non

Cette demande concerne-t-elle des biens indivis ?

Oui

Faites-vous une demande conjointe avec tous les copropriétaires ?

- Oui  
 Non

Non

## 1. Coordonnées de la personne sinistrée

### 1.1. Identification de la personne sinistrée

Qualité :

particulier

M. Nom  Prénom   
 Mme

personne physique (indépendant)

M. Nom  Prénom   
 Mme

Numéro d'entreprise

Récupération de la TVA ?

Oui

Remarques éventuelles

Non

personne morale

Numéro d'entreprise

Dénomination

Forme juridique

Récupération de la TVA ?

Oui

Remarques éventuelles

Non

**Personne de contact :**

M.

Nom

Prénom

Mme

Fonction

Statut :

propriétaire

locataire du bien sinistré

Vous pouvez seulement remplir ce formulaire pour les biens dont vous êtes propriétaire.

exploitant (agricole, forestier, d'une infrastructure sportive,...)

**1.2. Adresse de la personne sinistrée**

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Pays

BELGIQUE

Veillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone

Téléphone

Téléphone

Courriel

**1.3. Situation familiale**

Marié ou cohabitant légal

Célibataire, veuf, divorcé ou séparé (de fait ou légal)

**1.4. Revenus**

Un revenu d'intégration ou une aide financière équivalente est-elle perçue ?

Oui

Non

**2. Coordonnées de la personne cohabitant avec la personne sinistrée**

Indiquez les coordonnées de la personne cohabitante (époux, épouse, ou partenaire cohabitant).

**2.1. Identification**

M.

Nom

Prénom

Mme

**2.2. Informations professionnelles**

La personne cohabitant avec la personne sinistrée possède-t-elle un n° auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) ?

Oui

Numéro d'entreprise

.....

Récupération de la TVA ?

Oui

Remarques éventuelles

Non

Non

### 3. Coordonnées du mandataire

#### 3.1. Identification du mandataire

M.                      Nom    Prénom  
 Mme                      \_\_\_\_\_    \_\_\_\_\_  
Fonction  
\_\_\_\_\_

#### 3.2. Adresse du mandataire

Rue    Numéro                      Boîte  
\_\_\_\_\_  
Code postal                      Localité  
\_\_\_\_\_  
Pays  
  
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.  
Téléphone                      Téléphone                      Téléphone  
\_\_\_\_\_  
Courriel  
\_\_\_\_\_

### 4. Coordonnées de l'agent communal / Espaces Wallonie

Dénomination  
\_\_\_\_\_

### 5. Compte bancaire sur lequel l'aide à la réparation peut être versée

IBAN    BIC  
*International Bank Account Number*    *Bank Identifier Code*  
\_\_\_\_\_  
Ouvert au nom de  
\_\_\_\_\_

### 6. Sinistre

Date du sinistre  
\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

### 7. Aide financière

Une autre aide financière d'une personne ou d'un organisme a-t-elle été perçue ?

Oui

<input type="checkbox"/> Un don Montant ____ €
<input type="checkbox"/> Un prêt de l'administration communale ou du CPAS Montant ____ €
<input type="checkbox"/> Autre Précisez _____ Montant ____ €

Non

## 8. Action pour l'indemnisation des dommages

Une action pour l'indemnisation des dommages déclarés a-t-elle été intentée devant un tribunal ?

Oui

Tribunal de

Contre

Non

## 9. Biens sinistrés

Type de biens privés sinistrés

- Biens immobiliers bâtis et habitations légères
- Biens meubles d'usage courant ou familial
- Véhicules privés

Type de biens professionnels sinistrés

- Biens immobiliers bâtis affectés à toutes activités professionnelles
- Biens meubles affectés à toutes activités professionnelles, à l'exclusion de l'agriculture (machines, outillages, mobilier professionnel, stocks,...)
- Véhicules professionnels
- Agriculture (cheptel vivant, récoltes, produits, stocks, matériel d'exploitation,...)
- Peuplements forestiers professionnels

## 10. Biens privés sinistrés









Code postal

Localité

Date de la première immatriculation

| | / | | / | | | |

Prix d'acquisition

| | | | | | | | | |

Une indemnité de l'assurance a-t-elle été perçue ?

 Oui

Montant

| | | | | | | | | |

 Non

Description des dommages

Estimation

| | | | | | | | | | €

| | | | | | | | | | €

| | | | | | | | | | €

Montant total des dommages

| | | | | | | | | | €

**10.3.2. Véhicule n°2**

Catégorie

 Automobile Camionnette Cyclomoteur Motocyclette Trotinette électrique Vélo électrique Vélo cargo

Type (marque, modèle)

**Localisation du véhicule au moment du sinistre :**

Même adresse que la personne sinistrée ?

 Oui Non

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Date de la première immatriculation

| | / | | / | | | |

Prix d'acquisition

| | | | | | | | | |

Une indemnité de l'assurance a-t-elle été perçue ?

 Oui

Montant

| | | | | | | | | |

 Non

Description des dommages

Estimation

| | | | | | | | | | €

| | | | | | | | | | €



**11.2. Biens immobiliers bâtis affectés à toutes activités professionnelles****11.2.1. Bien n°1**

Le bien sinistré est

- 
- un bien immobilier bâti
- 
- 
- un local mobile servant d'habitation

**Adresse du bien sinistré :**

Même adresse que la personne sinistrée ?

- 
- Oui
- 
- 
- Non

Rue	Numéro	Boîte
Code postal	Localité	

Une indemnité de l'assurance a-t-elle été perçue ?

- 
- Oui

Montant

- 
- Non

Remarques éventuelles

--

Description des dommages	Estimation
	€
	€
	€
	Montant total des dommages   €

Des mesures pour limiter les dommages ont-elles été prises ?

- 
- Oui

Nature (étançonnement, placement d'une bâche,...)
Date à laquelle ces mesures ont été prises
/     /
Coût
€

- 
- Non

**11.2.2. Bien n°2**

Le bien sinistré est

- 
- un bien immobilier bâti
- 
- 
- un local mobile servant d'habitation



**11.3. Biens meubles affectés à toutes activités professionnelles, à l'exclusion de l'agriculture**

(machines, outillage, mobilier professionnel, stocks, marchandises, animaux...)

**11.3.1. Bien n°1**

Décrivez brièvement la nature de l'activité exercée

**Adresse où se trouvaient les biens meubles au moment du sinistre :**

Même adresse que la personne sinistrée ?

- 
- Oui
- 
- 
- Non

Rue	Numéro	Boîte
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code postal	Localité	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Une indemnité de l'assurance a-t-elle été perçue ?

- 
- Oui

Montant
<input type="text"/>

- 
- Non

Description des dommages	Estimation
<input type="text"/>	<input type="text"/> €
<input type="text"/>	<input type="text"/> €
<input type="text"/>	<input type="text"/> €
Montant total des dommages	
<input type="text"/> €	

Des mesures pour limiter les dommages ont-elles été prises ?

- 
- Oui

Nature (étañonnement, placement d'une bâche,...)
<input type="text"/>
Date à laquelle ces mesures ont été prises
<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
Coût
<input type="text"/> €

- 
- Non

**11.4. Véhicules professionnels****11.4.1. Véhicule n°1**

Catégorie

- 
- Automobile
- 
- 
- Vélo électrique
- 
- 
- Camionnette
- 
- 
- Autre véhicule professionnel
- 
- 
- Motocyclette

Type (marque, modèle)  
**Localisation du véhicule au moment du sinistre :**

Même adresse que la personne sinistrée ?

- 
- Oui
- 
- 
- Non

Rue	Numéro	Boîte
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code postal	Localité	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Date de la première immatriculation

 /  / 

Prix d'acquisition

Une indemnité de l'assurance a-t-elle été perçue ?

- 
- Oui

Montant

- 
- Non

Description des dommages	Estimation
<input type="text"/>	<input type="text"/> €
<input type="text"/>	<input type="text"/> €
<input type="text"/>	<input type="text"/> €
	Montant total des dommages
	<input type="text"/> €

**11.4.2. Véhicule n°2**

Catégorie

- 
- Automobile
- 
- 
- Vélo électrique
- 
- 
- Camionnette
- 
- 
- Autre véhicule professionnel
- 
- 
- Motocyclette

Type (marque, modèle)  
**Localisation du véhicule au moment du sinistre :**

Même adresse que la personne sinistrée ?

- 
- Oui
- 
- 
- Non

Rue	Numéro	Boîte
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code postal	Localité	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Date de la première immatriculation

 /  / 

Prix d'acquisition

Une indemnité de l'assurance a-t-elle été perçue ?

- 
- Oui

Montant

- 
- Non







<input type="text"/>	<input type="text"/>			
INS (Division)	Division			
<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur
<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**11.5.1.3. Parcelle sinistrée n°3**

**Référence de la parcelle concernée :**

<input type="text"/>	<input type="text"/>			
INS (Commune) Commune				
<input type="text"/>	<input type="text"/>			
INS (Division)	Division			
<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur
<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

---



INS (Division)

Division

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

## 12. Remarques éventuelles

## 13. Déclaration sur l'honneur du sinistré

- M.                      Nom    Prénom
- Mme
- déclare sur l'honneur que cette demande et ses annexes sont sincères et véritables.
- confirme avoir donné à un agent communal ou agent des Espaces Wallonie mon accord pour la soumission de ma demande.

Je sais que je risque des sanctions en cas de déclaration fausse ou de manœuvre frauduleuse pour la justification ou l'estimation des dommages.

## 14. Protection de la vie privée et voies de recours

### 14.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

### 14.2. Voies de recours

**Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?**

**1. Introduire un recours interne à l'administration.**

*Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.*

**2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.**

*Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>